



La tension monte autour de l'élection présidentielle de 2025 au Cameroun, alors que la Coalition portant la candidature de Maurice Kamto menace de traduire le Directeur Général d'ELECAM en justice. En effet, une sommation a été déposée le 23 février 2024 dans les locaux de la direction générale d'ELECAM par Emmanuel Ntonga du Front Pour Le Changement du Cameroun.

La sommation porte sur le non-respect par ELECAM de l'obligation de publier les listes électorales. Selon les dispositions de l'article 80 de la loi n°2012/001 du 19 avril 2012 portant Code Electoral, modifiée et complétée par la loi n°2012/017 du 21 décembre 2012, le Directeur Général des Elections doit établir et rendre publique la liste électorale nationale au plus tard le 30 décembre de chaque année.

En ne respectant pas cette règle de droit, ELECAM est accusé d'abus de fonction et d'atteinte aux droits civiques du Front pour le Changement du Cameroun et de l'électeur Emmanuel Ntonga. La sommation indique que si ELECAM ne se conforme pas à cette obligation, des poursuites pénales pourraient être engagées contre le Directeur Général, en plus de demandes de dommages et intérêts.